

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 073 DU 27 MAI 2026 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS A L'INSPECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/04 du 14 avril 2026 portant Modification de la Loi Organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/02 du 17 janvier 2022 portant Modification de la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/020 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

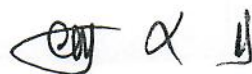
Article 1 : Est nommé Chef de Cabinet de l'Inspecteur Général de la Police Nationale du Burundi :

Colonel de Police NIYONIZIGIYE Emmanuel, OPN 0098 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Commissaire Général de la Police de Sécurité Intérieure :

Général de Brigade de Police BIGIRIMANA Pierre Claver, OPN 0414 de la matricule.

- Article 3** : Est nommé Commissaire Général de la Police Judiciaire :
- Général de Brigade de Police KENYATA Joseph, OPN 0569 de la matricule.**
- Article 4** : Est nommé Commissaire Général des Migrations :
- Général Major de Police MBONIMPA Maurice, OPN 0060 de la matricule.**
- Article 5** : Est nommé Commissaire Général Adjoint de la Police de Sécurité Intérieure :
- Général de Brigade de Police NIBARUTA Anicet, OPN 0066 de la matricule.**
- Article 6** : Est nommé Commissaire Général Adjoint de la Police Judiciaire :
- Général de Brigade de Police MUTAGATIFU Aimable, OPN 0684 de la matricule.**
- Article 7** : Est nommé Commissaire Général Adjoint des Migrations :
- Général de Brigade de Police NDABABISHIJE Romuald, OPN 0463 de la matricule.**
- Article 8** : Est nommé Chef de Bureau des Ressources Humaines :
- Général de Brigade de Police NZEYIMANA Frédéric, OPN 0670 de la matricule.**
- Article 9** : Est nommé Chef de Bureau Budget et Finances :
- Colonel de Police HATUNGIMANA Jérôme, OPN 0879 de la matricule.**
- Article 10** : Est nommé Chef de Bureau Renseignement :
- Colonel de Police NZITABAKUZE Arthémon, OPN 0317 de la matricule.**
- Article 11** : Est nommé Chef de Bureau Opérations et Entraînements :
- Général de Brigade de Police BIRORI Déo, 0343 de la matricule.**



- Article 12** : Est nommé Chef de Bureau Logistique :
- Colonel de Police NIZIGIYIMANA Damien Emmanuel, OPN 1214 de la matricule.**
- Article 13** : Est nommé Chef de Bureau formation :
- Colonel de Police BIZINDAVYI Thierry, OPN 1057 de la matricule.**
- Article 14** : Est nommé Chef de Bureau Etudes et Planification Stratégique :
- Général de Brigade de Police NININHAZWE Fabien, OPN 0466 de la matricule.**
- Article 15** : Est nommé Chef de Bureau Informatique :
- Colonel de Police NTACONAYIGIZE Pascal, OPN 0915 de la matricule.**
- Article 16** : Est nommé Chef de Bureau Adjoint des Ressources Humaines :
- Colonel de Police MANIRAKIZA Cyriaque, OPN 0594 de la matricule.**
- Article 17** : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Etudes et Planification Stratégique :
- Colonel de Police NZIRUBUSA Juste, OPN 0840 de la matricule.**
- Article 18** : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Renseignement :
- Colonel de Police KINUNDA Janvier, OPN 0680 de la matricule.**
- Article 19** : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Opérations et Entraînements :
- Colonel de Police NDIMURUKUNDO Abdoul Mossi, OPN 1083 de la matricule.**
- Article 20** : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Budget et Finances :
- Colonel de Police IGIRANEZA Eric, OPN 0458 de la matricule.**



Article 21 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Logistique :

Colonel de Police HAKIZIMANA Jean Célés, OPN 0624 de la matricule.

Article 22 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Formation :

Colonel de Police BAHUFISE Térance, OPN 0453 de la matricule.

Article 23 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Informatique :

Colonel de Police NDAYIHEREJE Fidèle, OPN 0667 de la matricule.

Article 24 : Est nommé Directeur du Centre de Formation pour les Opérations de Maintien de la Paix :

Colonel de Police NKURUNZIZA Jean Berchmans, OPN 0608 de la matricule.

Article 25 : Est nommé Directeur de l'Ecole des Sous-Officiers :

Colonel de Police NTAGAHORAHO Eustache, OPN 0482 de la matricule.

Article 26 : Est nommé Directeur des Centres d'Instruction :

Colonel de Police NAHIMANA Anaclet, OPN 0491 de la matricule.

Article 27 : Est nommée Directeur Adjoint du Centre de Formation pour les Opérations de Maintien de la Paix :

Colonel de Police NZEYIMANA Carine Jeannette, OPN 0233 de la matricule.

Article 28 : Est nommé Directeur Adjoint de l'Ecole des Sous-Officiers :

Colonel de Police NTIRANDEKURA Jean Claude, OPN 0855 de la matricule.

Article 29 : Est nommé Directeur Adjoint des Centres d'Instruction :

Colonel de Police HABONIMANA Fernand, OPN 0538 de la matricule.

Article 30 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 31: Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 27 mai 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Hon. Léonidas NDARUZANIYE.

